



MARCHES PUBLICS

MARCHE DE FOURNITURES

« Matériel agricole – Domaine de Ménez-Meur »

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Syndicat Mixte Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP 27	Code postal - ville 29590 LE FAOU
Téléphone : 02.98.81.90.08	Dossier suivi par : T THIERRY, M-J LEZENVEN
Télécopieur : 02.98.81.16.30	Adresses de courrier électronique : thibault.thierry@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

Date et remise des offres : jeudi 1^{er} septembre 2016 à 12 Heures

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

A.Type / forme du marché :

- Marché de fournitures, passé selon la procédure adaptée en application de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics.
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG fournitures courantes et de services en vigueur.

B.Objet du marché :

Fourniture de matériel agricole affecté aux services du Domaine de Ménez-Meur

La consultation est scindée en 3 lots :

Lot 1 : un tracteur compact forestier

Lot 2 : un micro-tracteur espaces verts

Lot 3 : une balayeuse espaces verts

Site : Domaine de Ménez-Meur, 29460 HANVEC

Pas de variantes

Pour les lots 1 et 2 : offre de base et options à chiffrer

C.Forme du prix :

Marché de fournitures, traité à prix ferme

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les prix sont réputés comprendre le prix des fournitures et inclure dans l'offre, les frais de carte grise, d'immatriculation, de préparation et de mise en service et, de livraison du matériel commandé.

D.Durée du marché :

Le délai d'exécution de la prestation démarre à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service de commencer la prestation.

E. Dépôt des offres :

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,

15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

Date limite de réception des offres : **jeudi 1^{er} septembre 2016 à 12 Heures (heure limite de dépôt)**

Modalités de réponse :

- dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception

Mentionner sur l'enveloppe « **FOURNITURE DE MATERIEL AGRICOLE – LOT N°** » **NE PAS OUVRIR.**

F. Pièces à fournir :

- l'acte d'engagement complété et signé par le candidat, accompagné d'un devis détaillé et des fiches technique des produits proposés,
- la lettre de candidature et la déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr, (thème marchés publics),
- les attestations fiscales et sociales délivrées par les organisations et organismes compétents,
- si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- une présentation de l'entreprise,
- une liste des prestations analogues fournies au cours des 3 dernières années,
- moyens matériels et humains dont le candidat dispose pour la réalisation du marché
- le cahier des charges,
- le règlement de consultation.

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions prévues aux articles de l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 et donnera lieu à un classement des offres.

Seront éliminées les offres non conformes au présent règlement de consultation, ainsi que les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret 2016-360.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Coût cycle de vie du matériel proposé	40%
2. Valeur technique/environnementale - entretien	45 %
3. Qualité du service après-vente et assistance technique	10 %
4. Délai de livraison	5 %

Le critère 1 est pondéré de la manière suivante :

Critère 1 : coût cycle de vie du véhicule 40 %

- Sous-critère 1 : coût d'acquisition du matériel mis en service : 30%
- Sous-critère 2 : coût annuel de consommation d'énergie : 5 %
- Sous-critère 3 : coût liés à la fin de vie (coût collecte, de recyclage et d'élimination) : 5 %

Le critère 2 est pondéré de la manière suivante :

Critère 2 : valeur technique/environnementale – entretien 45 %

- Sous-critère 1 : caractéristique technique – documentation technique : 35 %
- Sous-critère 2 : fréquence d'entretien : 10 %

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, elle portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'article 99 du décret 2016-360.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,

A _____, le _____

